



Problème avec Cabinet xxxxxx...

Par **Nath766**, le **15/10/2016 à 15:52**

Bonjour,rrnrnJe vous explique mon problème.rnrnJ'ai reçu le 13/10/2016 une lettre simple de Cabinet xxxxxx, me réclamant la somme de 743.83 €.rrnrnJe prends contact avec eux le jour même pour savoir de quoi il s'agit et on m'annonce que c'est un impayé de... 2005 concernant la carte xxxxxx que j'ai eu à une époque et qui est clôturée depuis 2005 également. L'impayé de base était de 427.62 € + les intérêts qui continuent à courir = 743.83 €.rrnrnCe cabinet a récupéré soi-disant le dossier en octobre 2013 et m'envoie une lettre en octobre 2016... Le temps que le dossier se mette en place d'après eux...rrnrnJe file chez xxxxxx en vitesse le lendemain au service carte xxxxxx, qui m'annonce que la somme a été passé en pertes chez eux le 2 février 2005 et que de toute façon, si j'ai payé, ils ne peuvent pas le savoir vu que ce sont les cabinets de recouvrement qui "rachètent" les créances et touchent cet argent. xxxxxx ne reçoit pas l'argent, ils vendent la créance et passe la somme en perte.rnrnCette somme a probablement été réglé en 2005 ou 2006 (ayant eu des problèmes financiers à cette époque) à un huissier ou un cabinet de recouvrement.rnrnLe problème, c'est que vu l'ancienneté de la somme réclamée, je n'ai plus aucun document qui prouve que j'ai réglé à l'époque, ni à qui.rnrnLa charmante hôtesse de xxxxxx m'a conseillé d'envoyer un courrier recommandé à ce cabinet en mentionnant le délai de prescription de la dette et l'article s'y rapportant.rnJ'ai bien retrouvé cet article (loi changée en 2008) mais je n'arrive pas à savoir quel est le délai de prescription de ce type de créance ?rrnrnJe n'ai aucunement l'intention de régler cette somme à ce cabinet qui ne sait même pas lui-même de quoi il retourne et qui me demande de voir directement avec xxxxxx de quoi il s'agit.rnrnMes questions sont :rrnrn- quel est le délai de prescription de cette dette ?rn- dois-je avoir peur de ce cabinet qui m'écrit pour la 1ère fois cette année pour une dette de 2005 ?rrnrnJe sais que c'est une petite somme mais j'ai réglé toutes mes dettes à cette époque et je n'ai plus aucune preuve de ce que j'avance, ayant fait le tri de mes vieux papiers l'année dernière.rnrnLa lettre de ce cabinet me replonge dans une période noire de ma vie et m'angoisse au plus haut point.rnrnJe vous remercie d'avance pour vos réponses et vos avis.rnrnAmicalement.rnrnrnrn**Bonjour,rnMerci de ne pas citer de nom**

de personne ou de marque.rnC'est contraire aux usages de ce forum et totalement inutile pour obtenir une réponse d'ordre juridique (thème de ce forum).

Par **chaber**, le **15/10/2016 à 16:26**

BonjourrrnrnLisez le lien ci-dessous pour avoir la réponse
http://http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WAI7pMk4LYUrrnrnEn résumé sans titre exécutoire cette officine de recouvrement n'a aucun pouvoir, sauf celui de vous intimider et vous faire craquer en demandant un échéancier ou en versant ne serait-ce qu'un euro. Sans ce titre la créance est forclosée

Par **Lag0**, le **16/10/2016 à 10:41**

Bonjour chaber,rrnChez moi, votre lien ne marche pas...

Par **chaber**, le **16/10/2016 à 11:03**

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WANBpMk4LYUrrnrnLe lien fonctionne

Par **Lag0**, le **16/10/2016 à 11:07**

Oui, ce second fonctionne, dans le premier, il semble qu'il y ait un "http" en trop...

Par **Nath766**, le **16/10/2016 à 11:52**

Bonjour,rrnrnMerci beaucoup pour votre réponse et le lien qui va m'être très utile pour leur envoyer un courrier recommandé avec AR.rrnrnCordialement.